

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-27
CC/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY	Procuration à	Mme L. AVOINE
M N. RIPAULT	"	M P. BOUSSEAU
Mme LORIEAU NUÑEZ	"	Mme I. BROSSET
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ
M M. PRAUD	"	M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES D'EMPLOIS SAISONNIERS

VU l'article 17 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant sur le recrutement d'agents par un contrat à durée déterminée ;

CONSIDERANT que pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la saison estivale de 2024 il conviendrait de créer les emplois suivants :

- un poste saisonnier d'opérateur des activités physiques et sportives de 2 mois à temps complet, sur un indice de rémunération brut 367, afin d'assurer la surveillance et l'animation de la baignade au lac pour cet été ;
- un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet pour 4 mois au service « Espaces verts - Voirie », sur un indice de rémunération brut 367 ; ce renfort serait nécessaire dès le printemps au vu de la charge de travail du service ;
- un poste d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin de renforcer le service de police municipale ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin d'assurer un renfort au sein de l'espace jeunes ;
- un poste d'adjoint administratif à temps complet de 3 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, pour assurer le renfort des services pendant les congés annuels ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer les postes ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus, au budget, chapitre 012.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire